CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E206960** **VALABLE JUSQU'AU** **03/12/2027**

ÉDITÉ LE 22/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1993

Raison sociale : T S O TERMITES

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 28/06/2024

Capital : 8 400

69 BIS AVENUE PASTEUR
1ER ETAGE - PORTE GAUCHE
33600 PESSAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX

Siret : 391 571 882 00011

Code NACE : 1610B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 10766266 0002

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 107662660002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 05 56 15 00 42 **Fax :**

Portable : 06 03 85 24 37

Responsabilité légale :
SOURISSEAU THIERRY GÉRANT

Site Internet : www.tso-termites.fr

E-mail : tso@tso-termites.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 827 290 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1542	Assèchement des murs par traitement des remontées capillaires	8	04/12/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/10/2026 17:13

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.